

MAIRIE SAINTE MAURE DE PEYRIAC
1 Route de SOS
47170 Sainte-Maure-de-Peyriac
05.53.65.62.09
mairie@saintemauredepeyriac.fr

Sainte-Maure-de-Peyriac, le 1^{er} septembre 2025

Mesdames et Messieurs
Les Membres du Conseil Municipal

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister au Conseil Municipal qui aura lieu à la Mairie, salle communale le :

Mercredi 10 Septembre 2025 à 20h30

ORDRE DU JOUR

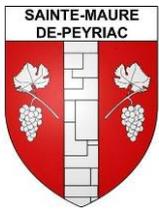
1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation et signature du registre des délibérations du conseil municipal du 9 avril 2025
3. DÉLIBÉRATION : Avenant n°5 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires
4. DÉLIBÉRATION : Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâtie au titre de jeune agriculteur
5. DÉLIBÉRATION : Désignation d'un élu pour délégation de signature en urbanisme en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme
6. DÉLIBÉRATION : Location chaises et tables salle des fêtes
7. Conseil communautaire du mercredi 24 septembre 2025
8. Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire, Thierry PLANTÉ



Horaires d'ouverture du secrétariat
Lundi de 13h30 à 17h30
Du mercredi au vendredi de 08h00 à 12h00



MAIRIE SAINTE MAURE DE PEYRIAC
1 Route de SOS
47170 Sainte-Maure-de-Peyriac
05.53.65.62.09
mairie@saintemauredepeyriac.fr

Objet : Pouvoir de représentation au conseil municipal du mercredi 10 septembre 2025

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame _____

Résident au _____

Donne pouvoir à _____

Résident au _____

Afin de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de la commune SAINTE MAURE DE PEYRIAC convoqué le 1^{er} septembre 2025, qui se tiendra le **mercredi 10 septembre 2025** à **20h30**, de prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conserve ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette séance serait reportée pour une cause quelconque.

Pour valoir ce que de droit

Fait à Sainte Maure de Peyriac, le _____